

DÉPARTEMENT
TARN ET GARONNE

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

COMMUNE DE MOISSAC

ARRONDISSEMENT
DE
CASTELSARRASIN

EXTRAIT
DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'AN DEUX MILLE VINGT QUATRE LE QUATRE JUILLET (04/07/2024)

Le Conseil municipal de la Commune de Moissac étant réuni au lieu ordinaire de ses séances, après convocation faite le 28 juin 2024, sous la présidence de Monsieur Romain LOPEZ, a été appelé à délibérer sur les questions suivantes :

ÉTAIENT PRÉSENTS : 25

M. Romain LOPEZ, **Maire**,

M. Luc PORTES, Mme Any DELCHER, M. Jérôme POUGNAND, Mme Claudine MATALA, Mme Stéphanie GAYET, M. Guy LOURMEDE, Mme Sophie LOPEZ, M. Philippe GARCIA, **Adjoint**,

M. Gabin LOPEZ, Mme Danièle SCHATTEL, Mme Nicole LAFFINEUR, Mme Pierrette ESQUIEU, M. Robert POMAREDE, Mme Marie-Line DESCAMPS, Mme Arlette CAZORLA, M. Michel ALBERGUCCI, M. Jean-Christophe THIERS, Mme Anne-Marie VOLLARD (DUPONT), M. Frédéric GENRIES, M. Philémon DESSART, M. Soufiane ACHCHTOUI, M. Robert DUPARC, M. Jean-Claude LORENZO, Mme Estelle HEMMAMI, **Conseillers Municipaux**.

ÉTAIENT REPRÉSENTÉS : 8

Mme Reine-Claude ORTALO (Représentée par Madame Arlette CAZORLA), M. Philippe LERMINEZ (représenté par Madame Any DELCHER), Mme Laure POUTEAU (Représentée par Monsieur Michel ALBERGUCCI), Mme Jessie COTINET (Représenté par Monsieur Frédéric GENRIES), Mme Laureen LASSERRE (GONZALEZ) (représentée par Monsieur Jérôme POUGNAND), M. Ignace VELA (Représenté par Monsieur Robert DUPARC), M. Franck BOUSQUET (Représenté par Monsieur Jean-Claude LORENZO), Mme Marie CAVALIE (Représentée par Madame Estelle HEMMAMI) **Conseillers Municipaux**.

Madame Any DELCHER est nommée secrétaire de séance.

POLITIQUE DE LA VILLE

33 – 04 Juillet 2024

33. Délibération portant approbation du règlement intérieur et de la convention de mise à disposition d'une parcelle des jardins familiaux de Moissac

Rapporteur : Madame DESCAMPS.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la délibération n° 33 du conseil municipal du 14 avril 2022 portant approbation du règlement intérieur, de la convention et de la redevance des jardins familiaux,

Considérant que les règles d'utilisation des jardins familiaux doivent être édictées dans un règlement intérieur,

Considérant que pour pouvoir s'installer les usagers doivent signer une convention de mise à disposition d'une parcelle entre la mairie et l'usager,

Monsieur le Maire, après en avoir donné lecture, soumet à l'approbation des membres du conseil municipal les termes du règlement intérieur des jardins familiaux et de la convention de mise à disposition d'une parcelle.

**Le Conseil Municipal,
Après en avoir délibéré,
A l'unanimité,**

APPROUVE les termes du règlement intérieur des jardins familiaux de Moissac.

APPROUVE les termes de la convention de mise disposition d'une parcelle aux jardins familiaux de Moissac.

AUTORISE Monsieur le Maire à revêtir de sa signature de tous les documents liés à la contractualisation d'une mise à disposition de parcelles aux jardins familiaux de Moissac situés chemin de Rhodes à Moissac pour l'un et Cadossang à Moissac pour l'autre au profit des usagers concernés.

Pour copie conforme
Moissac, le 05 juillet 2024

Le Maire,



Romain LOPEZ

Le secrétaire de séance,

Any DELCHER

Le maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que celui-ci peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal de TOULOUSE dans un délai de 2 mois à compter
De la transmission en préfecture le :
De sa publication et/ou notification le :